



AUGROS COSMETIC PACKAGING

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2025

DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES
DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Alençon, le 26 juin 2026

Monsieur Didier BOURGINE
Président du Directoire

Table des matières

A. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025	4
1. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE ET INCIDENCE DE CES DERNIERS SUR LES COMPTES SEMESTRIELS (PERIODE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025) :	4
1.1 Assemblée générale	4
1.2 Financement bancaire	4
1.3 Conflit russo-ukrainien	4
1.4 Tension sur les approvisionnements et inflation	4
2. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AUGROS COSMETIC PACKAGING AU COURS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2025 (PERIODE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025).	4
2.1. Principes et méthodes comptables	5
2.3 Description des risques et incertitudes au cours du 1 ^{er} semestre 2025	5
2.4 Description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice	5
2.5 Principales transactions avec les parties liées	6
3. PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2025	6
B. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025	7
I. – Bilan (en euros)	7
II. - Compte de résultat (en euros)	9
III. – Tableau des flux de trésorerie	10
IV. - Tableau des variations de capitaux propres cumulées du début de l'exercice à la fin de la période intermédiaire - Tableau des variations de capitaux propres de l'exercice précédent	12
V. – Annexe des comptes individuels semestriels	13
C. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2025	26

A. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025**B.****1. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE ET INCIDENCE DE CES DERNIERS SUR LES COMPTES SEMESTRIELS (PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025) :**

Au premier semestre 2025, L'activité semestrielle est en baisse à deux chiffres à - 22% toujours portée par la baisse volume et pour les le déstockage de nos clients du segment luxe de la parfumerie et de la cosmétique.

Pour le second semestre, notre carnet de commande montre une reprise par les commandes ponctuelles de certains clients qui ont fini leur déstockage sur certaines références.

1.1 *Assemblée générale.*

Au cours du 1^{er} semestre, la société AUGROS COSMETIC PACKAGING a reporté son assemblée générale ordinaire annuelle au 30 mars 2026 au cours de laquelle, outre l'approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2024, elle a notamment procédé à l'approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

1.2 *Financement bancaire.*

Au cours du 1^{er} semestre, AUGROS COSMETIC PACKAGING a signé une convention de financement avec la région Normandie (aide pour le développement) pour un projet d'investissement sur un dossier client d'un montant de 160 000 euros.

1.3 *Conflit russo-ukrainien.*

L'exercice en cours, ouvert le 1^{er} janvier 2025, est marqué par le conflit armé entre l'Ukraine et la Russie. La société AUGROS COSMETIC PACKAGING n'opère ni en Ukraine, ni en Russie mais reste attentive aux effets indirects du conflit et des sanctions imposées à la Russie sur ses activités.

1.4 *Tension sur les approvisionnements et inflation.*

Au cours du 1^{er} semestre, la société AUGROS COSMETIC PACKAGING a continué de faire face à une hausse des prix des matières premières, des transports et du coût de l'énergie dans un contexte de tensions de certains matériaux.

2. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AUGROS COSMETIC PACKAGING AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2025 (PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025).

L'activité de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING a notamment été marquée par les événements suivants :

Au premier semestre 2025, L'activité semestrielle est en baisse à deux chiffres à - 22% toujours portée par la baisse volume et pour les le déstockage de nos clients du segment luxe de la parfumerie et de la cosmétique.

2.1. Principes et méthodes comptables.

Les comptes semestriels au 30 juin 2025 sont établis en Euros et en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), à jour des différents règlements homologués à la date d'établissement des comptes semestriels.

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés.

2.2. Activité en matière de recherche et de développement.

Nous continuons nos investissements d'automatisation sur le site d'Alençon permettant de fiabiliser nos processus et de garantir la qualité de nos produits au-delà du bénéfice de productivité.

La société AUGROS COSMETIC PACKAGING continue les mises en conformité sur ses deux sites, requises par l'évolution des normes de sécurité et des normes évolutives de l'environnement.

2.3 Description des risques et incertitudes au cours du 1^{er} semestre 2025.

Une description des risques et incertitudes figure aux paragraphes 6.1.2 « Mise en œuvre du contrôle interne » et 7 « Analyse des principaux risques » du rapport financier annuel de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING publié le 12 mai 2024.

2.4 Description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Prévisions du second semestre et point d'amélioration de la trésorerie :

Après un premier semestre avec une perte de chiffre d'affaires de 22% par rapport à la même période sur 2024, un retour à la capacité normale pour le second semestre est visible pour le site d'Alençon alors que la reprise est plus lente sur le site du Theil, puisque l'activité est en sous-traitance de second rang ce qui signifie avec un effet retard dans cette phase de redémarrage.

Dans l'attente des effets du redémarrage de l'activité et pour assurer sa continuité d'exploitation la société a mis en place des mesures pour renforcer les ressources de trésorerie du second semestre par rapport à 2024 et le premier semestre 2025 :

- Réduction du nombre de CDD
- Poursuite de l'arrêt de l'intérim
- Décalage des charges patronales Urssaf

- Nouvel échéancier des loyers en accord avec le bailleur
- Réduction des charges Maintenance Industrielle au strict minimum
- Travail réorganisé en 2*8 → suppression de l'équipe de nuit pour diminuer le coût de production En complément de ces mesures,
- Nous travaillons avec les fournisseurs pour allonger les délais de paiement et proposer des échéanciers
- Nous négocions avec les tiers pour des renégociations d'échéanciers
- Le bailleur va nous faire un abandon de créances d'un semestre de loyers pour les deux sites.
- Apport en compte courant d'associés de nos principaux actionnaires.

2.5 Principales transactions avec les parties liées.

- Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours et ont influé significativement sur la situation financière ou les résultats de l'émetteur durant les six premiers mois : néant.
- Modification affectant les transactions entre parties liées décrites dans le dernier rapport annuel qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats de l'émetteur durant les six premiers mois de l'exercice en cours : néant

3. PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2025

L'activité pour le second semestre montre un signe de fin de déstockage avec une reprise des commandes sur certaines références

Le retour de l'activité de ce semestre sera plus marqué sur le pôle packaging et devrait retrouver un niveau proche de celui du second semestre 2024.

Sur le pôle traitement de surface, la reprise sera plus lente et ne devrait intervenir que sur le premier semestre 2026, mais l'inflection de la baisse se fera ressentir.

Didier BOURGINE
Président du Directoire

Céline HOULLIER
Membre du Directoire

Andreea BRADEAN-BOURGINE
Membre du Directoire

Steve FABLET
Membre du Directoire

C. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

I. – Bilan (en euros).

BILAN ACTIF (en €)	30/06/2025			30/06/2024
	Brut	Amort. & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels	225 058	224 812	246	246
Fonds commercial	445 239	201 321	243 918	243 918
Autres immobilisations incorporelles	58830		58 830	58830
Avances et acomptes				
Terrains				
Constructions	191 849	186 642	5 207	6 769
Installations tech., matériel et outillage indust.	10 836 505	6 524 614	4 311 890	5 273 575
Autres immobilisations corporelles	1 399 596	1 016 916	382 680	414 853
Immobilisations corporelles en cours	4 289	0	4 289	3 699
Avances et acomptes				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	18 500		18 500	18 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	143 188		143 188	143 098
TOTAL (I)	13 323 054	8 154 305	5 168 749	6 163 488
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières et autres approvisionnements	660 647	4 804	655 843	918 902
En-cours de production (biens et services)	360 428	26 434	333 994	659 912
Produits intermédiaires et finis	95 914	22 012	73 902	296 270
Avances & Acomptes versés sur commandes	0		0	3339
Clients et comptes rattachés	195 891		195 891	3 309 886
Autres créances	1 466 285		1 466 285	2 309 006
Capital souscrit - appelé, non versé			0	
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	176 250	133 970	42 280	39 788
Disponibilités	10 042		10 042	842 706
Charges constatées d'avance	1 022 142		1 022 142	1 404 786

TOTAL (II)	3 987 599	187 220	3 800 379	9 784 595
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursements des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	17 310 653	8 341 525	8 969 128	15 948 083

BILAN PASSIF (en €)	30/06/2025	30/06/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation	2 909 500	2 909 500
Réserve légale	221 391	221 391
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 304 976	-782 907
Résultat de l'exercice	-1 827 176	-1 937 338
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-2 801 262	610 646
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	30 000	979 712
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	30 000	979 712
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 108 517	4 253 329
Découverts bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières associés	682 572	276
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	107 306	177 613
Fournisseurs et comptes rattachés	4 719 776	5 140 569
Dettes fiscales et sociales	2 237 636	2 051 206
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	884 582	2 455 246
Produits constatés d'avance	0	279 486
TOTAL (III)	11 740 389	14 357 725
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF	8 969 128	15 948 083

II. - Compte de résultat (en euros).

COMPTE DE RESULTAT (en €)	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Production vendue biens	5 027 989	6 255 326	11 626 124
Production vendue services	118 483	305 551	731 216
CHIFFRE D'AFFAIRES NETS	5 146 472	6 560 877	12 357 340
Production stockée	-263 514	221 640	-96 913
Production immobilisée	0	0	0
Subventions d'exploitation	0	0	0
Reprises sur provisions	101 766	140 600	429 786
Autres produits	14,07	5	334 083
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 984 738	6 923 122	13 024 295
Achats de matières premières et autres approvisionnements	931 259	1 558 798	2 622 043
Variation de stocks des matières premières et autres approv°	168 643	73 789	168 486
Autres achats et charges externes	2 188 231	2 840 254	6 007 000
Impôt, taxes et versements assimilés	124 193	133 948	259 353
Salaires et traitements	2 008 143	2 362 454	4 401 446
Charges sociales	712 529	879 104	1 645 150
Dotations aux amortissements sur immobilisations	517 126	467 633	989 239
Dotations aux amortissements sur charges à répartir	0	0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	53 250	159 812	364 554
Autres charges	18 014	4	12 007
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 721 388	8 475 796	16 469 277
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 736 650	-1 552 674	-3 444 982
Autres intérêts et produits assimilés	0	420	
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges	0	68940	71 432
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	0	69360	71 432
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov°	0	88890	
Intérêts et charges assimilées	90 527	101 606	306 196
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	90 527	190 496	306 196
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-90 527	-121 136	-234 764
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II+III+IV)	-1 827 176	-1 661 103	-3 679 746
Produits exceptionnels	0	60 649	710 649
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	60 649	710 649
Charges exceptionnelles	0	324 177	552 971
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	324 177	552 971
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-263 528	157 678
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I+III+V)	4 984 738	7 053 131	13 806 376
Total des charges (II+IV+VI)	6 811 915	8 990 469	17 328 445

RESULTAT NET	-1 827 176	-1 937 338	-3 522 068
--------------	------------	------------	------------

III. – Tableau des flux de trésorerie.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en €)	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Résultat net	-1 827 176	-1 937 338	-3 522 068
Amortissement immobilisations	517 126	467 632	989 239
Marge brute d'autofinancement MBA	-1 310 051	-1 469 706	-2 532 829
Amortissement charges à répartir	0	0	
Reprises de provisions	-101 766	-170 533	-1 065 533
Dotations aux provisions	53 250	404 812	364 554
Capacité d'autofinancement CAF	-1 358 567	-1 235 427	-3 233 808
Stocks	-285 227	-147 851	265 399
Créances d'exploitation	1 146 856	-702 677	2 487 474
Dettes d'exploitation	-579 911	1 879 085	565 327
Variation de BFR	281 718	1 028 557	3 318 200
Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation a	-1 076 849	-206 870	84 392
Acquisitions d'immobilisations	-1 999	-234 896	-276 889
Investissements via la production immobilisée	0	0	
Fournisseurs d'immobilisations	0	0	
Flux nets de trésorerie liés aux investissements b	-1 999	-234 896	-276 889
Emissions d'emprunt bancaires	160 000	1 200 000	1 200 000
Remboursements d'emprunt	-609 713	-679 463	-1 390 617
Prêts garantis par l'Etat			
Variations des comptes courants d'associés	682 296		367 296
Flux nets de trésorerie liés aux financements c	232 583	520 537	176 679
Variation de trésorerie a+b+c	-846 265	78 771	-15 819
Trésorerie d'ouverture	870 484	791 712	791 712
Trésorerie de clôture	24 219	870 483	775 893
Variation de trésorerie	-846 265	78 771	-15 819

IV. - Tableau des variations de capitaux propres cumulées du début de l'exercice à la fin de la période intermédiaire - Tableau des variations de capitaux propres de l'exercice précédent.

(En €)	31/12/2024	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	30/06/2025
Capital social ou individuel	200 000			200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Ecart de réévaluation	2 909 500			2 909 500
Réserve légale	221 391			221 391
Report à nouveau	-782 907	-3 522 069		-4 304 976
Résultat de l'exercice	-3 522 069	3 522 069	-1 827 176	-1 827 176
CAPITAUX PROPRES	-974 085	0	-1 827 176	-2 801 262

(En €)	31/12/2023	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	31/12/2024
Capital social ou individuel	200 000			200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Ecart de réévaluation	2 909 500			2 909 500
Réserve légale	221 391			221 391
Report à nouveau	-13 191	-769 717		-782 908
Résultat de l'exercice	-769 717	769 717	-3 522 069	-3 522 068
CAPITAUX PROPRES	2 547 983	0	-3 522 069	-974 085

Le capital social est composé comme suit :

Catégorie de titres	Nombres de titres			Valeur nominale
	A clôture exercice	Créés pendant exercice	Remboursés pendant exercice	
Actions ordinaires (1)	1 427 458			0,14 €

(1) Dont 5 920 actions propres détenues par la société (valeur nette 66 K€)

V. – Annexe des comptes individuels semestriels.

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de la situation semestrielle du 30 juin 2025 dont le total est de 8 969 128 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant une perte de 1 827 176 euros.

La situation a une durée de 6 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante de la situation semestrielle.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Activité du 1^{er} semestre 2025 :

Le chiffre d'affaires s'élève à 5 146K€, contre 6 561 K€ au 1^{er} semestre 2024, soit une baisse de 22% portée par déstockages du segment Luxe de la parfumerie cosmétique.

Le résultat net est ainsi passé d'une perte de 1 937 K€ sur le 1^{er} semestre 2024 à une perte de 1 827 K€ sur le 1^{er} semestre 2025.

Autres faits marquants de l'exercice :

➤ **Conflit russo-ukrainien.**

L'exercice en cours, ouvert le 1^{er} janvier 2025, est marqué par le conflit armé entre l'Ukraine et la Russie. La société AUGROS COSMETIC PACKAGING n'opère ni en Ukraine, ni en Russie mais reste attentive aux effets indirects du conflit et des sanctions imposées à la Russie sur ses activités. A la date d'arrêté des comptes semestriels, l'incidence du conflit sur l'activité d'AUGROS COSMETIC PACKAGING a été d'entraîner une hausse sensible des prix de l'énergie.

➤ **Tension sur les approvisionnements et inflation.**

Au cours du 1^{er} semestre, la société AUGROS COSMETIC PACKAGING a continué de faire face à une hausse des prix des matières premières, des transports et du coût de l'énergie dans un contexte de tensions de certains matériaux.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Un apport de 580 k€ a été réalisé par la société PBRM en juillet 2025, et des apports complémentaires de 805k€ ont été réalisés par la famille Bourgine (300k€ en octobre 2025, 100k€ en décembre et 405k€ en janvier 2026). Un tableau de nouveaux échéanciers négociés avec les banques et d'autres tiers

3. Perspectives du 2nd semestre 2025

L'activité pour le second semestre montre un signe de fin de déstockage avec une reprise des commandes sur certaines références

Le retour de l'activité de ce semestre sera plus marqué sur le pôle packaging et devrait retrouver un niveau proche de celui du second semestre 2024.

Sur le pôle traitement de surface, la reprise sera plus lente et ne devrait intervenir que sur le premier semestre 2026, où l'inflexion de la baisse se fera ressentir.

4. Règles et méthodes comptables

4.1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes semestriels au 30 juin 2025 sont établis en Euros et en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), modifié par le règlement ANC n°2020-09 du 4 décembre 2020.

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels de la société compte tenu des mesures qui ont été mises en place pour renforcer les ressources financières de la société au cours du second semestre 2025, et notamment :

- La réduction du nombre de CDD et l'absence de recours à l'interim,
- Des négociations amiables avec certains fournisseurs et les tiers de l'entreprise pour étaler le paiement de certaines charges d'exploitation,
- Un décalage de paiement des charges patronales Urssaf,
- Une réduction des charges de maintenance industrielle à leur strict minimum
- Les apports en compte courant des principaux actionnaires avec le solde au 31/12/2025 s'élevant à 1 662 572€.
- Des franchises complémentaires sur les emprunts pour une durée de 24 mois et report d'autant des échéances.
- Abandon de loyer de la part des bailleurs, nouveaux baux avec une baisse des loyers.

- Minoration des échéances de crédit baux sur une période de 24 mois et allongement de la date des échéances pour le solde.

4.2. Application de la réglementation sur les fonds commerciaux

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis (cf. : §4.5 « Immobilisations incorporelles »)

Un test de dépréciation sera réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PG art.214-15 modifié).

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne seront jamais reprises (PCG art.214-19 modifié).

4.3. Réévaluation Libre

En date du 25/11/2016, la société AUGROS COSMETICS PACKAGING avait procédé à une réévaluation de son actif immobilisé. Les valeurs de réévaluation de matériel industriel et d'agencements de matériels industriels ont été retenues sur la base d'un rapport d'expert. Les autres actifs corporels ont été retenus pour leur valeur nette comptable.

Les conclusions de ce rapport ont fait ressortir une évaluation brute de l'actif immobilisé, pour la partie matériel industriel et Agencement des matériels industriels, à hauteur de 4 974 K€. Compte tenu d'une Valeur Nette Comptable de ces immobilisations réévaluées de 700 K€ au 25/11/2016, la réévaluation de ces actifs ressortait à 4 274 K€, affecté aux capitaux propres en compte « Ecart de réévaluation ». Fiscalement, cette opération avait généré une réintégration fiscale pour le montant de l'écart de réévaluation.

Ces écarts de réévaluation ont été réduits de 1.364 K€ pour être portés à 2.910 K€ à la suite d'une opération de restructuration des capitaux propres sur les exercices précédents.

Ces immobilisations réévaluées ont fait l'objet d'un amortissement selon les durées préconisées dans le rapport de l'expert, à savoir entre 5 et 15 ans, la société ayant retenu, par prudence, une durée maximale de 10 ans. Ainsi, la société avait constaté au 31/12/2016 un changement d'estimation relatif aux plans d'amortissement des immobilisations réévaluées.

4.4. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.5. Immobilisations incorporelles

Seuls les frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu'ils se rapportent à la création et au développement de nouveaux procédés de fabrication destinés à favoriser l'émergence de nouveaux produits. Ces frais ne sont activés que pour autant qu'ils se composent de coûts directs et qu'ils soient individualisés et imputables à une production dont la rentabilité future est raisonnablement estimée.

Les brevets industriels figurant à l'actif font tous l'objet d'une protection juridique, et sont tous exploités, générant chiffre d'affaires et marge, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Historiquement, les fonds de commerce du site du Theil sont dépréciés à 100% et ceux du site d'Alençon ne le sont pas.

Au 31/12/2024, les fonds de commerce de la société AUGROS ont été évalués sur la base du cours de bourse. In fine, la valorisation du fonds de commerce de la société ressortait à une valeur sensiblement supérieure à la valeur nette comptable de 244 K€. Par conséquent aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée sur l'exercice.

Au 30/06/2025, aucune dépréciation complémentaire n'est constatée, compte tenu du test de dépréciation réalisé à la clôture des comptes annuels.

4.6. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisitions. Les amortissements pour dépréciations sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements	3 à 10 ans
Matériel industriel	5 à 12 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

4.7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur valeur historique (d'acquisition ou d'apport). La société a acquis en 2021 pour 18 500 € d'actions du GIE Joyenval.

4.8. Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme annoncé.

4.9. Titres de placement

En matière de valeurs mobilières de placement, la valeur d'inventaire est déterminée différemment selon qu'il s'agisse de titres cotés ou non cotés :

Les titres cotés sont appréciés à la date de clôture en fonction du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Les titres non cotés sont appréciés en fonction de la situation patrimoniale et de la valeur de rendement à court terme des sociétés concernées. Au 30 juin 2025, le groupe ne possède pas de placement de société non cotée. Les titres de sociétés cotées détenus sont ses propres titres et à la clôture, la valeur historique (valeur d'acquisition) est comparée au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture.

4.10. Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Dans le cadre du recours au Factor, les créances cédées sont

comptabilisées au crédit d'un compte client spécifique, compte qui est soldé avec le compte client dit « classique » lors du règlement par le client au Factor. Les créances cédées au factor sont donc comptabilisées en diminution des créances inscrites à l'actif.

Principales caractéristiques du contrat d'affacturage :

- Transfert des risques au factor à hauteur de 90% du montant des créances cédées
- Montant des créances cédées non échues au 30 juin 2025 : 1 198 k€

4.11. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération (taux de change mensuel standard, basé sur les cours observés à la fin du mois précédent, ou bien sur le taux de conversion connu lorsqu'il existe une couverture de change).

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « Ecart de conversion », lorsqu'il s'agit de monnaies exclues de la zone Euro. Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risques.

4.12. Attribution d'actions gratuites

Une autorisation d'attribution d'un maximum de 10.000 actions gratuites existantes, a été approuvée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2022. Le Directoire a attribué 3.000 actions auto détenues par décision du 23 mai 2023.

Ce qui n'a aucun impact sur l'exercice 2025.

4.13. Crédit d'impôt recherche

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été constaté dans les comptes de la société au titre du premier semestre 2025.

4.14. Indemnités de fin de carrière

L'engagement hors bilan pour un montant de 803 K€ a été déterminé au 31/12/2024 sur la base des hypothèses suivantes :

- utilisation de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ;
- application de la convention collective de la plasturgie ;
- taux d'actualisation IBOXX : 3.17% ;
- taux annuel de progression des salaires : 2% ;
- taux annuel de turn-over : 5% jusqu'à 50 ans, 0% au-delà ;
- taux de charges sociales : 38% ;
- table de mortalité : INSEE 2017 ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans.

L'indemnité de fin de carrière indiquée en hors bilan n'a pas été réévaluée au 30 juin 2025 considérant, que les mouvements de personnel et de masse salariale entre la dernière clôture et la situation présentée n'étaient pas significatifs.

4.15. Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat est déterminé sur la base du résultat unique de la société.

4.16. Eléments concernant les entreprises liées

Au cours du premier semestre 2025, apport en compte courant d'associé de la part de la société PBRM pour 300 k€.

4.17. Sûretés réelles

Pas de cautions sur locations immobilières

1. Notes sur le bilan

5.1. Immobilisations – valeurs brutes

(En €)	31/12/2024	Entrées	Sorties	Virement poste à poste	30/06/2025
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	729 126				729 126
Total I	729 126	0		0	729 126
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	191 849				191 849
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 835 556	949			10 836 505
Instal° générales , agencements et aménagements divers	1 059 600	490			1 057 933
Matériel de transport	3 690				3 690
Matériel de bureau et informatique, mobilier	335 256	561			337 973
Emballages récupérables et divers					
Avances et acomptes					
Immobilisations en cours	4 289				4 289
Total II	12 430 240	2 000		0	12 432 239
Immobilisations financières :					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	18 500				18 500
Autres titres immobilisés					0
Prêts et autres immobilisations financières	143 188				143 188
Total III	161 688	0		0	161 688
Total général (I+II+III)	13 321 054	2 000		0	13 323 053

5.2. Immobilisations – amortissements

(En €)	31/12/2024	Dotations	Sorties	Reprises	30/06/2025
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	224 812				426 132
Total I	224 812				426 132
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	185 861	781			186 642
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 036 107	439 679			6 524 614
Instal° générales , agencements et aménagements divers	700 309	19 886			723 924
Matériel de transport	2 838	1 181			3 108
Matériel de bureau et informatique, mobilier	285 931	6 104			289 885
Emballages récupérables et divers					
Avances et acomptes					
Total II	7 211 046	467 631			7 435 858
Immobilisations financières :					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Total III					
Total général (I+II+III)	7 435 858	467 631			8 154 305

5.3. Provisions

(En €)	31/12/2024	Dotations	Reprises	30/06/2025
Provisions réglementées :				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total I	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations				
Autres provisions pour risques et charges	84 712	0	54 712	30 000
Total II	84 712	0	54 712	30 000
Dépréciations sur actifs circulants				
Dépréciation stocks et en-cours	47 054	53 250	47 054	53 250
Dépréciations comptes clients				0
Dépréciations sur autres créances				0
Dépréciations sur actions propres	133 970			133 970
Total III	181 024	53 250	47 054	187 220
Total général (I+II+III)	265 736	53 250	101 766	217 220

5.4. Créances et dettes - échéances

(En €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	143 188		143 188
De l'actif circulant :			
Créances clients	195 891	195 891	
Clients douteux ou litigieux			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	25 609	25 609	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	977 621	977 621	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteur divers	463 054	463 054	
Charges constatées d'avance	1 022 142	1 022 142	
Total	2 827 505	2 684 317	143 188

Les charges constatées sont essentiellement constituées du crédit-bail de l'UV6 pour les mensualités payées mais durant laquelle la ligne était en réfection.

(en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 108 517	3 710	2 997 979	106 828
Emprunts et dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 719 776	2 873 335	1 846 441	
Personnel et comptes rattachés	565 976	565 976		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 125 411	564 514	560 897	
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	173 483	173 483		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	169 229	169 229		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Groupe et associés (2)	682 572	0	682 572	
Autres dettes	884 582	108 000	776 582	
Dettes représentatives de titres empruntés		0		
Produits constatés d'avance		0		
TOTAL GENERAL	11 429 546	4 458 248	6 864 470	106 828

Détail des dettes financières :

Au 30/06/2025, les emprunts et dettes financières comprennent :

- Emprunt à la BPI 300 K€ : prêt consenti en décembre 2018. Le capital restant dû au 30 juin 2025 est de 0 K€. Emprunt entièrement remboursé.
- Des emprunts bancaires souscrits en 2019 pour un montant de 900 K€ destinés à financer la nouvelle installation automatisée de métallisation sous vide par « sputtering ». Le capital restant dû au 30 juin 2025 est de 0 K€, emprunt entièrement remboursé.
- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) octroyés en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid19, pour un montant total de 4 200 K€. Deux des quatre PGE ont été octroyés en avril 2020 (2 200K), les deux autres en septembre 2020 (2 000 K€). L'un des quatre PGE, souscrit auprès de la BNP (1 000K€), a été remboursé sur l'exercice 2021. Le solde restant dû au 30/06/2025 est de 833 K€.
- Un emprunt CRCA pour un montant de 250 K€ octroyé en septembre 2020. Le capital restant dû au 30 juin 2025 est de 17 K€.
- Un emprunt CEIDF pour un montant de 150 K€ octroyé en septembre 2022. Le capital restant dû au 30 juin 2025 est de 70 K€ pour le changement de l'ERP.
- Un contrat de prêt bancaire d'un montant principal de 450 000 euros avec la Caisse d'Epargne Normandie au titre du financement du plan de prévention (Usines Alençon et Le Theil) octroyé en mars 2023 afin de permettre la poursuite de l'assurance multirisque de la Société auprès d'AXA. Le capital restant dû au 30 juin 2025 est de 358 K€.
- Des emprunts souscrits en 2023 pour faire face à la hausse de l'énergie et le non fonctionnement de l'UV6. Le capital restant dû au 30 juin 2025 est de 674 K€.
- Des emprunts souscrits en 2024 d'un montant principal de 1 200 000 euros avec la Caisse d'Epargne Normandie, le Crédit Agricole, La BNP et la Caisse d'Epargne Ile de France au titre du financement des plan de prévention (Usines Alençon et Le Theil) afin de permettre la poursuite de l'assurance multirisque de la Société auprès d'Abeille. Le Capital restant dû au 30 juin 2025 est de 967 K€.

- Au cours du premier semestre 2025, La société AUGROS a bénéficié d'un prêt ADN avec la région Normandie pour l'investissement d'une machine spéciale pour le projet d'un client d'un montant initial de 160 k€ remboursable à compter de 2027.

Selon les négociations obtenues, tous ces emprunts bénéficieront d'une franchise de juin 2025 à mai 2027 et le remboursement se poursuivront pour la durée restante.

5.5. Produits à recevoir et charges à payer

(En €)	30/06/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	0	0
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	0	0

(En €)	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab° de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 719 776	215 570
Dettes fiscales et sociales	2 237 636	1 285 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	6 957 412	1 500 788

5.6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges à répartir sur plusieurs exercices	30/06/2025	31/12/2024
Commissions et frais sur émission d'emprunts	0	0
Total	0	0

5.7. Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	30/06/2025	31/12/2024
-----------------------------	------------	------------

Produits d'exploitation (plus-value sur lease-back)		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	0	0

Charges constatées d'avance	30/06/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation	1 022 142	1 091 191
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	1 022 142	1 091 191

5.8. Situation fiscale latente

(En K€)	30/06/2025	31/12/2024
Crédit à imputer		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables	11 786 770	9 959 594
Moins-values à long terme		
Différences temporaires		
Allègement de la dette future d'impôts		
Total	11 786 770	9 959 594

5.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées concernant notre ancien fournisseur d'énergie ont été reprises ainsi que celles concernant le contrôle fiscal. Il ne reste que la provision sur un litige prud'homal toujours pas soldé au 30 juin 2025.

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires – Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

A – Par nature

Nature du chiffre d'affaires (en €)	Montant	Pourcentage
Production et conception emballage	5 027 989	98%
Outillage	118 483	2%
Produits annexes		
Total chiffre d'affaires	5 146 472	100%

B - Par zone géographique

(En €)	30/06/2025			30/06/2024
	France	Exportation	Total	Total
Chiffre d'affaires :				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	5 027 989		5 027 989	6 255 687
Production vendue (services)	118 483		118 483	305 190
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 146 472		5 146 472	6 560 877

6.2. Détail du résultat financier

(En €)	30/06/2025	30/06/2024
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges	0	68 940
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	68 940
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	90 527	190 496
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	90 527	190 496
RESULTAT FINANCIER	-90 527	-121 556

6.3. Détail du résultat exceptionnel

(En €)	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels	0	60 649
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	60 649
Charges exceptionnelles	0	324 177
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	324 177
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-263 528

Les charges exceptionnelles sont relatives à l'ajustement de la provision constituée dans le cadre du litige avec notre ancien fournisseur d'énergie pour le 30 juin 2024.

Au 30 juin 2025, nous avons appliqué la nouvelle réglementation de l'ANC incluant les charges exceptionnelles aux charges d'exploitation. Si nous avions appliqué la même règle qu'en 2024, cela aurait conduit à un résultat de -18k€ pour l'exceptionnel.

7. Autres informations

7.1. Effectif moyen

L'effectif moyen équivalent temps plein au 30/06/2025 se présente comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024
EFFECTIF MOYEN	119	140

7.2. Liste des filiales et participations

La société ne détient pas de participations significatives au 30/06/2025.

7.3. Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont reconnus lors du transfert du contrôle du bien du client. Le contrôle est transmis à une date précise et intervient lors de la livraison au client. Compte tenu de l'activité de la société, il n'y a pas de contrôle transmis en continu au client. La société n'est par ailleurs par concernée par les contrats à long terme.

7.4. Engagements hors bilan

Engagements donnés

Garanties attachées à l'emprunt BPI contracté sur l'exercice 2019 pour 300 K€

- Nantissement du fonds de commerce exploité à Cerise, rue de l'Expansion
- Assurance décès PTIA sur la tête de M. Bourguine dans la limite de 300 000 €

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2019 pour 300 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 0 euros (soldé au 30/06/2025)
- Garantie OSEO / BPI – montant de la garantie 40%, soit 0 euros

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2019 pour 150 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 0 euros (solde au 30/06/2025), emprunt soldé

Garanties attachées à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2020 pour 1 100 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie 90% du solde d'emprunt au 30/06/2025, soit 230 364 euros.

Garantie attachée à l'emprunt Banque Postale contracté sur l'exercice 2020 pour 1 000 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie 90% du solde d'emprunt au 30/06/2025, soit 285 087 euros.

Garanties attachées à l'emprunt BNP contracté sur l'exercice 2020 pour 1 100 K€ :

- Garantie de l'Etat et autres souverains – montant de la garantie 90% du solde d'emprunt au 30/06/2025, soit 234 343 euros.

Garanties attachées à l'emprunt Caisse d'épargne Normandie contracté sur l'exercice 2024 pour 300 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 255 814 euros (solde au 30/06/2025)

Garanties attachées à l'emprunt Crédit Agricole Normandie contracté sur l'exercice 2024 pour 300 K€ :

- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 240 629 euros (solde au 30/06/2025)

Garanties attachées à l'emprunt BNP contracté sur l'exercice 2024 pour 300 K€ :

- Garantie BPI – montant de la garantie 100%, soit 244 887 euros

- Nantissement du fonds de commerce exploité à Cerise, rue de l'Expansion
- Assurance décès PTIA sur la tête de M. Bourguine dans la limite de 244 887 € (solde au 30/06/2025)

Garanties attachées à l'emprunt Caisse d'épargne Ile de France contracté sur l'exercice 2024 pour 300 K€ :

- Garantie BPI – montant de la garantie 30%, soit 73 562 euros
- Nantissement de fonds de commerce – montant de la garantie de 245 208 euros (solde au 30/06/2025)

Engagements reçus

Lettre de soutien de la société PBRM et des actionnaires pour les deux prochains exercices

7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant HT des honoraires de commissariat aux comptes s'élève à 49 K€.

Il n'y a pas eu de prestations autre que les services de commissariat aux comptes réalisée par le Commissaire aux Comptes ou son réseau.

D. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2025

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING, relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Comme indiqué dans la note 4.1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, la société a retenu, pour l'établissement et l'arrêté de ses comptes, l'hypothèse de continuité d'exploitation en se fondant notamment sur la signature de franchises complémentaires sur les emprunts bancaires pour une durée de 24 mois et du report des échéances à court terme. Au regard des éléments portés à notre connaissance, cette information est inexacte et incomplète.

Par ailleurs, la note 5.4 « Créances et dettes – échéances » de l'annexe présente les échéanciers des dettes selon leur maturité en se fondant notamment sur une franchise de remboursement du capital de juin 2025 à mai 2027 obtenue des emprunts bancaires mentionnés. Au regard des éléments portés à notre connaissance, les informations fournies à ce titre sont également inexactes et incomplètes.

Sur la base de notre examen limité et en raison des faits exposés ci-dessus, nous sommes d'avis que les comptes semestriels ne sont pas conformes aux normes comptables français.

Nous attirons votre attention sur la note 4.1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes semestriels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, applicable à compter du 1er janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ce règlement.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Paris, le 26 juin 2025

BDO PARIS

Représenté par Arnaud TONNET Commissaire aux comptes